



RÉVISION DU PLU DE PENNAUTIER

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)

LE PROJET COMMUNAL

Le PADD exprime le projet de territoire pour les dix années à venir.

Il traduit l'ambition des élus d'afficher des actions volontaristes et qualitatives pour composer une cité agréable à vivre pour ses habitants promouvant un développement durable répondant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Le PADD est la pièce centrale du PLU exprimant une vision à long terme du territoire : il expose un projet politique répondant aux enjeux du territoire.



LE PROJET COMMUNAL DE PENNAUTIER



AXE 1

**VALORISER LES
COMPOSANTES
NATURELLES, PAYSAGÈRES
ET AGRICOLES COMME
ATOUTS DU
DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**



AXE 2

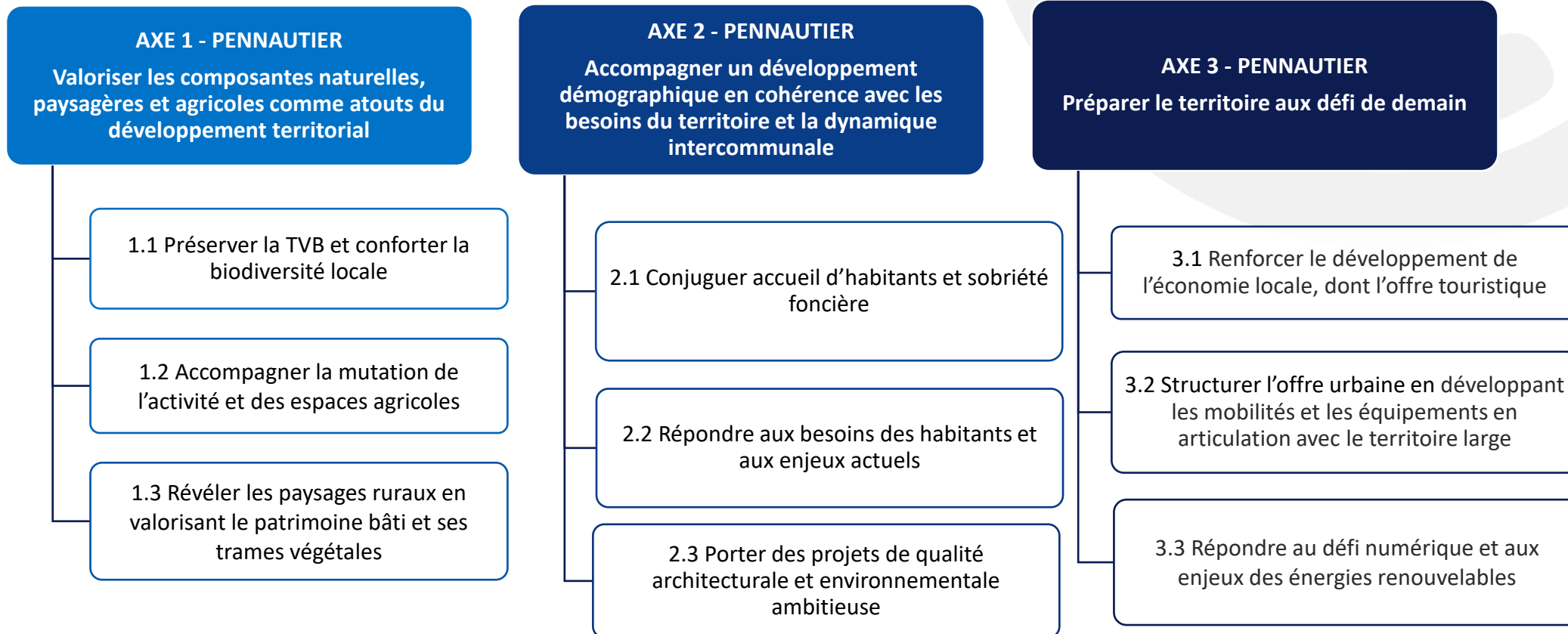
**ACCOMPAGNER UN
DÉVELOPPEMENT
DÉMOGRAPHIQUE EN
COHÉRENCE AVEC LES
BESOINS DU TERRITOIRE
ET LA DYNAMIQUE
INTERCOMMUNALE**



AXE 3

**PRÉPARER LE TERRITOIRE
AUX DÉFI DE DEMAIN**

P.A.D.D.





**AXE 1 :
VALORISER LES
COMPOSANTES
NATURELLES, PAYSAGÈRES
ET AGRICOLES COMME
ATOUTS DU
DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

PRÉSERVER LA TVB ET CONFORTER LA BIODIVERSITÉ LOCALE



CONTEXTE

- Des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques d'importance supra communale
- La renaturation des cours d'eau localement anthropisés
- Des mosaïques de milieux diversifiées mais dégradées
- Un territoire concerné par plusieurs risques : inondation, RGA, TMD, (...)



ENJEUX

- Le maintien de la trame verte et bleue à large échelle
- La préservation d'une biodiversité locale fonctionnelle, dont le rétablissement de l'écoulement naturel des cours d'eau et la restauration des corridors
- L'adaptation au changement climatique
- La prise en compte des risques dans leur diversité, dont le risque inondation

PRÉSERVER LA TVB ET CONFORTER LA BIODIVERSITÉ LOCALE

- **Orientation 1 : Préserver les composantes de la Trame Verte et Bleue**

- Intégrer la nature à large échelle par la prise en compte des connexions de la trame verte et bleue (TVB) avec les autres territoires, notamment les corridors identifiés à l'échelle du SRCE et du SCoT de Carcassonne Agglomération
- Préserver la trame environnementale locale : ruisseaux, bois, haies, ...
- Renforcer les linéaires de haies et les corridors écologiques communaux, en référence aux corridors identifiés dans le SCoT et à l'échelle communale, les prolonger dans l'espace urbain dans la mesure du possible

- **Orientation 2 : Faire de l'eau le fil conducteur de l'aménagement communal**

- Poursuivre les actions de rétablissement de la continuité des cours d'eau et leur fonctionnalité, en particulier le Fresquel
- Maintenir les berges des cours d'eau et prévenir des risques identifiés (écrêtages, effondrement, zones d'expansion de crue, ...)
- Intégrer les ouvrages de gestion et de rétention des eaux pluviales comme des éléments structurants et porteurs de solutions dans la gestion environnementale des risques, notamment en se dotant d'un document de gestion des eaux pluviales et en traitant le volet la gestion de l'eau en amont des projets

- **Orientation 3 : Orienter les choix d'urbanisation au regard des enjeux environnementaux**

- Prendre appui sur la Trame Verte et Bleue comme cadre des choix d'aménagements pour limiter la pression sur les espaces naturels et l'environnement et renforcer les espaces de respiration en zone urbanisée pour développer la nature en ville
- Limiter l'exposition de la population face aux risques naturels, technologiques ou sonores, en orientant l'urbanisation sur des sites sans enjeu
- Intégrer les risques sanitaires dans les projets en accompagnant les choix d'aménagement et l'implantation d'espèces végétales pour limiter les risques d'allergies et de problèmes phytosanitaires sur le patrimoine arboré

ACCOMPAGNER LA MUTATION DE L'ACTIVITÉ ET DES ESPACES AGRICOLES



CONTEXTE

- Des paysages et un bâti rural marqués par l'agriculture et la viticulture
- Une activité agricole dynamique qui couvre 70 % du territoire et compte 25 sièges d'exploitations
- Des filières de qualité
- Présence d'une ASA irrigation
- Des mutations en cours sur les activités agricoles du territoire
- Un développement de l'œnotourisme



ENJEUX

- Le maintien de la fonctionnalité des espaces agricoles en production
- L'accompagnement aux évolutions des activités et à leur diversification
- La valorisation des productions et des paysages agricoles et viticoles
- La limitation de l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles et les paysages locaux

ACCOMPAGNER LA MUTATION DE L'ACTIVITÉ ET DES ESPACES AGRICOLES

- **Orientation 1 : Préserver le foncier agricole et les équipements associés existants**

- Limiter la consommation d'espaces agricoles dans la conception des projets urbains
- Préserver les espaces agricoles à enjeu, notamment ceux équipés par le réseau d'irrigation agricole
- Gérer les transitions et interfaces entre l'espace agricole et l'espace urbain afin de prévenir les conflits liés à l'activité agricole par la mise en place de règles encadrant la coexistence des deux fonctions

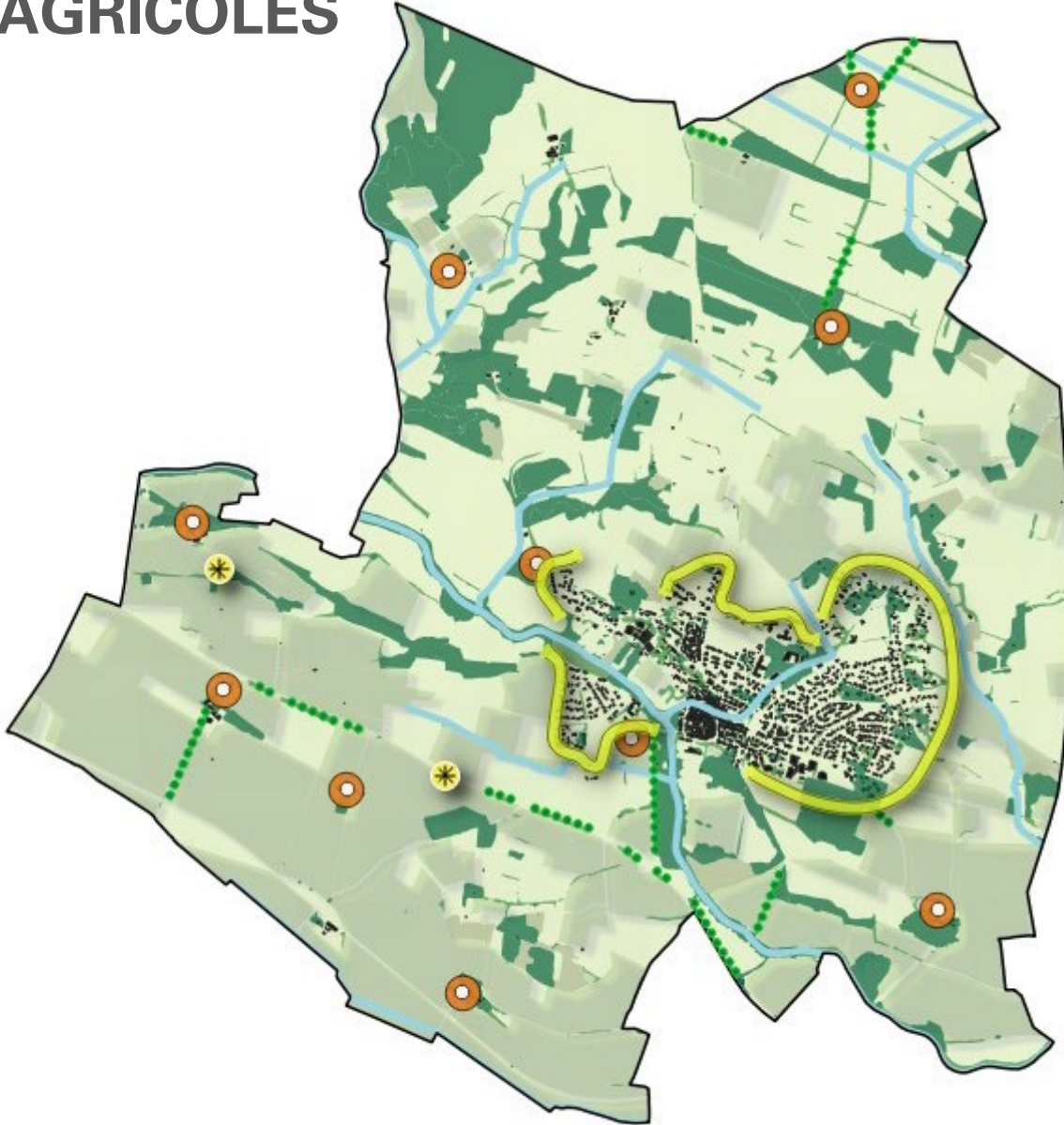
- **Orientation 2 : Accompagner les projets de maintien et de développement agricole**

- Définir les conditions du maintien des exploitations existantes et d'installation de nouvelles structures
- Permettre la diversification des exploitations : agrotourisme, oenotourisme, nouvelles cultures, ...

- **Orientation 3 : Valoriser les paysages agricoles et viticoles et leur cadre de vie**

- Traiter la lisière des franges urbaines de manière éco-paysagère pour affirmer la silhouette urbaine, créer un dialogue ville / campagne et animer les espaces de transition de façon qualitative
- Préserver le bâti agricole patrimonial en facilitant et en encadrant sa mutation
- Porter des exigences de qualité sur l'intégration paysagère des projets en milieu agricole : bâtiments, agrivoltaïsme, énergies renouvelables, etc.

ACCOMPAGNER LA MUTATION DE L'ACTIVITÉ ET DES ESPACES AGRICOLES



Préserver le foncier agricole et les équipements associés existants

  espaces agricoles  zone d'interface

Accompagner les projets de maintien et de développement agricole

 Sièges d'exploitations agricoles  Domaines viticoles

Valoriser les paysages agricoles et viticoles et leur cadre de vie

 bâti

RÉVÉLER LES PAYSAGES RURAUX EN VALORISANT LE PATRIMOINE BÂTI ET SES TRAMES VÉGÉTALES



CONTEXTE

- Un espace agricole et rural préservé,
- Des domaines et des alignements d'arbres nombreux, marqueurs de l'identité paysagère et de l'histoire locale,
- La rivière du Fresquel, atout paysager et des espaces de fraîcheurs,
- Un centre historique patrimonial,
- Une diffusion des opérations pavillonnaires dégradant le paysage



ENJEUX

- La valorisation de l'identité paysagère agricole, du Canal du Midi et de ses paysages proches,
- L'amélioration des lisières entre espace agricole et espace bâti,
- L'identification du patrimoine remarquable,
- La cohérence architecturale pour la valorisation de la silhouette villageoise et les points de vue sur le grand paysage,

RÉVÉLER LES PAYSAGES RURAUX EN VALORISANT LE PATRIMOINE BÂTI ET SES TRAMES VÉGÉTALES

- **Orientation 1 : Valoriser les paysages et points de vue emblématiques de Pennautier**

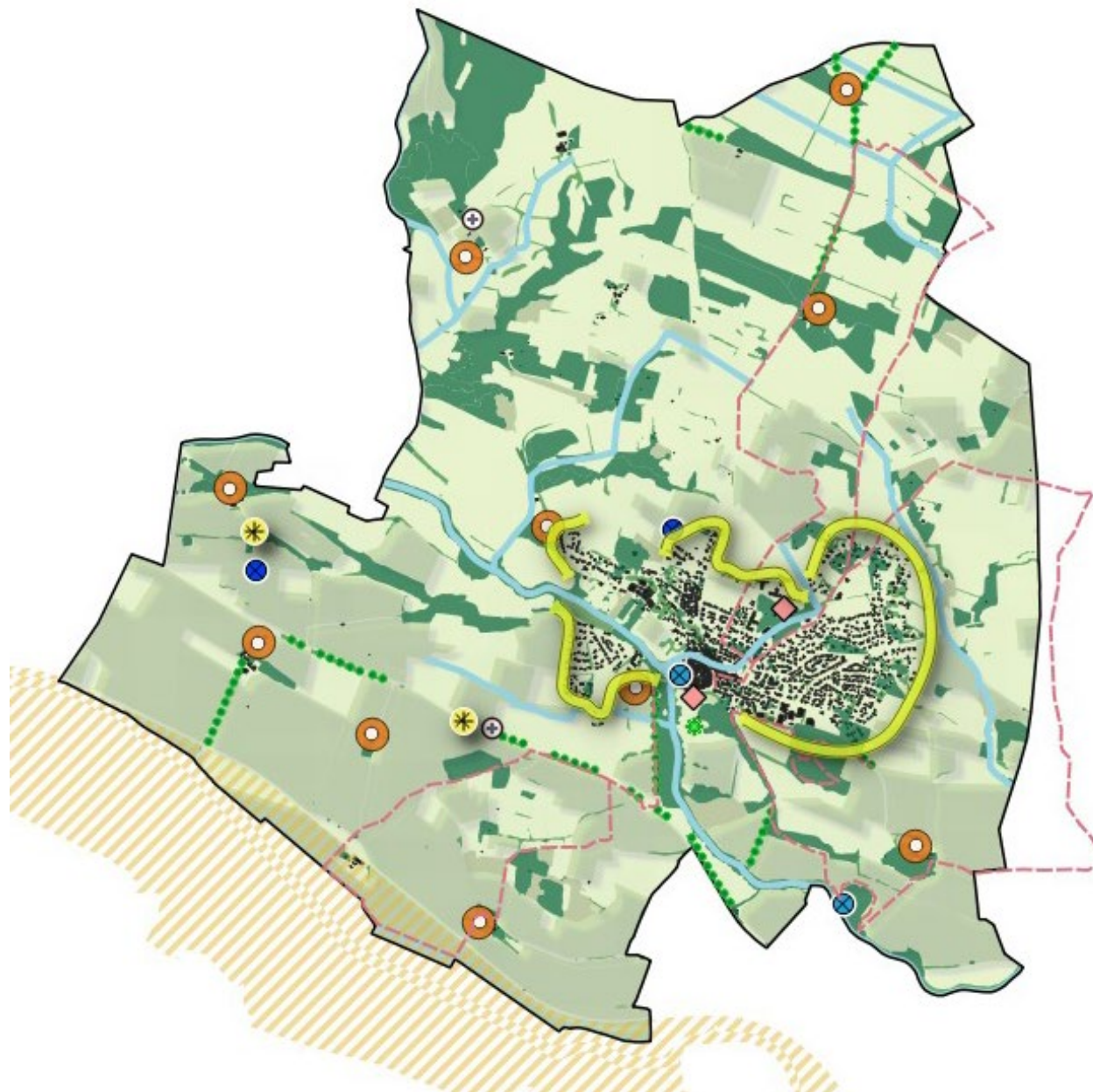
- Prendre en compte le Canal du Midi et ses abords dans leur dimension paysagère et leur qualité visuelle
- Mettre en valeur l'entrée de ville et son allée de platanes, en connexion avec Le Fresquel et le bois de Pechbruyer
- Préserver les paysages à enjeux en ménageant une ceinture agro-paysagère autour du noyau urbain et en limitant l'implantation de nouvelles constructions ou infrastructures dans ces espaces
- Déployer un réseau de liaisons douces en complément des chemins de balade existants pour favoriser la découverte des paysages par le plus grand nombre

- **Orientation 2 : Mettre en valeur le patrimoine bâti, témoin de la richesse historique de Pennautier**

- Préserver et permettre l'évolution du patrimoine bâti emblématique
- Accompagner et faciliter la remobilisation du bâti en cœur de bourg
- Se doter d'outils assurant la pérennité de la qualité patrimoniale du cœur historique et de ses abords

- **Orientation 3 : Sauvegarder le patrimoine végétal comme un marqueur de l'identité locale**

- Préserver les linéaires boisés des cours d'eau et les haies, les alignements d'arbres
- Sauvegarder et développer les marqueurs du patrimoine végétal local pour leur rôle central dans le cadre et la qualité de vie : parcs, jardins d'agrément, jardins familiaux, ...



Valoriser les paysages et points de vue emblématiques de Pennautier

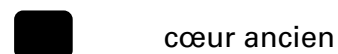


alignements de platanes cours d'eau

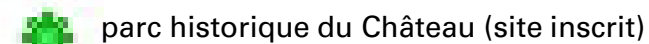
Déployer un réseau de liaisons douces en complément des chemins de balade existants



Mettre en valeur le patrimoine bâti, témoin de la richesse historique de Pennautier



Sauvegarder le patrimoine végétal comme un marqueur de ruralité



alignements d'arbres cours d'eau et ripisylve



**AXE 2 :
ACCOMPAGNER UN
DÉVELOPPEMENT
DÉMOGRAPHIQUE EN
COHÉRENCE AVEC LES
BESOINS DU TERRITOIRE ET
LA DYNAMIQUE
INTERCOMMUNALE**

CONJUGUER ACCUEIL D'HABITANTS ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE



CONTEXTE

- Une attractivité territoriale inscrite dans le temps,
- Une croissance démographique portée par l'accueil de nouveaux habitants,
- Une tendance au vieillissement de la population,
- Un affaiblissement des jeunes ménages et des familles avec enfant.



ENJEUX

- La maîtrise de la croissance démographique et de la production de logements répondant à tous les parcours résidentiels,
- La définition d'un projet urbain cohérent avec le positionnement de la commune dans le cœur d'agglomération et sobre en matière de consommation foncière,
- L'aménagement de secteurs d'habitat qualitatifs répondant à des qualités architecturales.

CONJUGUER ACCUEIL D'HABITANTS ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

- **Orientation 1 : Un accueil de nouveaux habitants s'appuyant sur un développement équilibré à l'échelle de l'agglomération**

- S'appuyer sur un objectif démographique cohérent avec les projections du SCoT à 10 et 20 ans pour déterminer l'objectif à inscrire à l'échelle de Pennautier en y adossant un ensemble de critères (tendance démographique, projet de territoire, respect de l'armature urbaine, présence de transports en commun, de services...);
- Le projet de développement prend appui sur un scénario démographique mesuré, à savoir de croissance annuelle pour les prochaines années.
- Ainsi, le projet s'inscrit dans une trajectoire d'accueil d'environ **280 habitants** supplémentaires à l'horizon 2032.

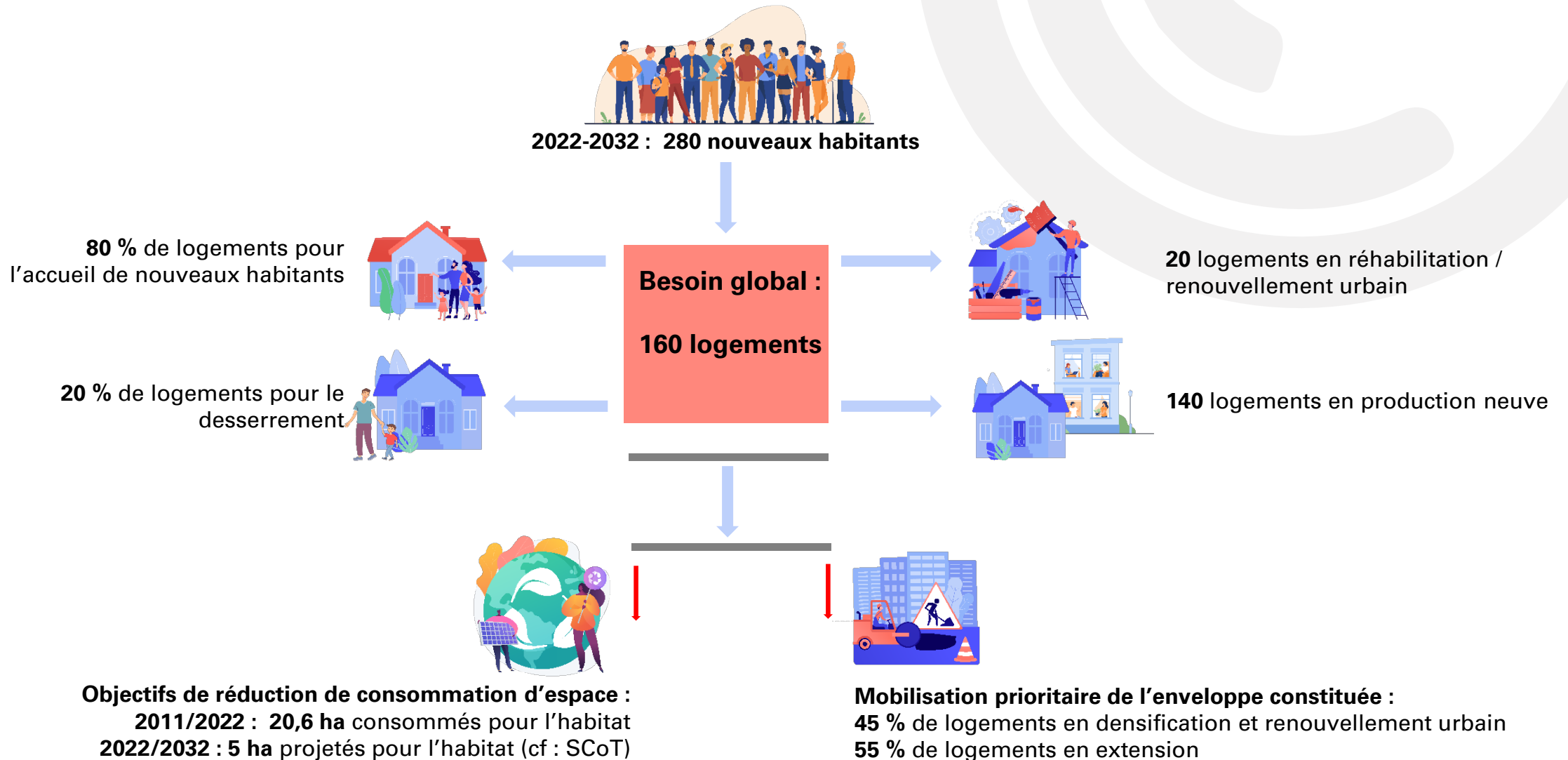
- **Orientation 2 : Assurer une production de logements suffisante et progressive**

- Pour répondre à l'accueil de nouveaux habitants sur la commune mais aussi au desserrement des ménages, environ **160 logements** doivent être produits à l'horizon 2032.
- Privilégier le **espaces en densification et au renouvellement urbain** pour limiter la pression sur les espace agricoles, naturels et forestiers et valoriser les espaces déjà équipés par la collectivité.

- **Orientation 3 : Intégrer les enjeux fonciers liés au climat dans le projet communal**

- Sur les 10 dernières années, le développement urbain a consommé environ **20.6 ha** pour l'habitat. En déclinaison des objectifs de la loi climat et résilience, la consommation globale d'espace sera considérablement réduite.
- Le modèle à développer dans le futur vise à réduire l'impact du projet urbain sur les espaces naturels et agricoles en ciblant une consommation d'ENAF d'environ **5 ha** pour l'habitat en accord avec les objectifs du SCoT Carcassonne Agglo

CONJUGUER ACCUEIL D'HABITANTS ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE



RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET AUX ENJEUX ACTUELS



CONTEXTE

- Un cœur urbain patrimonial jouant un rôle dans l'identité locale,
- Une dynamique de construction qui participe à la diversification du parc de logements,
- Un potentiel de développement à interroger en intensification urbaine,
- Un développement notable des zones pavillonnaires.



ENJEUX

- L'accompagnement et la poursuite de la diversification d'un parc logements répondant à toutes les trajectoires résidentielles,
- La réponse aux objectifs de production de logements fixées à l'échelle du SCoT et du PLH,
- L'optimisation des tissus urbains constitués,
- La poursuite de l'effort de sobriété foncière.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET AUX ENJEUX ACTUELS

- **Orientation 1 : Valoriser l'enveloppe urbaine**

- Privilégier le développement au plus près du cœur de bourg afin de renforcer la centralité autour du noyau historique offrant la mixité des fonctions répondant aux besoins des habitants
- Poursuivre les actions communales de résorption de la vacance dans le centre bourg
- Donner une priorité au renouvellement urbain au sein des enveloppes urbaines constituées afin de limiter l'étalement urbain et la banalisation des paysages

- **Orientation 2 : Proposer un parcours résidentiel complet**

- Accompagner la diversification du parc de logements afin de proposer un éventail plus large de réponses à des ménages qui évoluent, en mettant en place une offre de logements diversifiée, attractive et adaptée
- Se doter d'outils réglementaires afin de répondre aux ambitions du SCoT de Carcassonne Agglo en matière de mixité sociale en définissant un objectif de production de 25 % de logements sociaux dans le volume de logements à créer
- Répondre aux besoins de logements des publics spécifiques en lien avec l'économie locale et le secteur du médico-social

- **Orientation 3 : Maintenir un équilibre entre milieu urbain et milieu rural**

- Accompagner une densité soutenable du tissu urbain afin de répondre aux objectifs du SCoT de Carcassonne Agglo tout en accompagnant l'acceptation de la densité (espaces collectifs, intimisation des parcelles...)
- Encadrer le développement du bâti hors des noyaux urbains en définissant une évolution conforme à la législation en vigueur

PORTER DES PROJETS DE QUALITÉ ARCHITECTURALE ET ENVIRONNEMENTALE AMBITIEUSE



CONTEXTE

- Des points de vue sur le grand paysage à préserver et valoriser,
- Un centre-bourg à forte valeur patrimoniale,
- Des extensions urbaines récentes qui participent à la banalisation des paysages.



ENJEUX

- La qualité des lisières entre espace urbain et espace agricole,
- L'apport d'une cohérence architecturale aux futurs projets urbains (volume, forme, ...),
- Le développement de la trame végétale pour la qualité et le confort de vie.

PORTER DES PROJETS DE QUALITÉ ARCHITECTURALE ET ENVIRONNEMENTALE AMBITIEUSE

- **Orientation 1 : Créer des lieux de vie prolongeant la vie du bourg dans des quartiers de qualité**

- Guider l'aménagement des nouveaux espaces urbanisés en définissant des opérations structurées autour d'espaces publics de qualité favorisant la cohésion sociale, la détente et la sécurité des déplacements doux,
- Accompagner la mixité des formes urbaines pour limiter la consommation d'espace, favoriser la mixité sociale et renouveler l'aspect pavillonnaire de certains espaces
- Porter des exigences de qualité architecturale et paysagère tant sur les espaces collectifs que sur les limites des espaces privés

- **Orientation 2 : Intégrer les enjeux environnementaux dans les secteurs de développement**

- Encourager le déploiement d'un habitat énergétiquement sobre et favorable à l'usage de dispositifs d'économie d'énergie performants
- Intégrer des espaces de respiration végétalisés et encadrer l'imperméabilisation des espaces pour limiter la constitution d'îlots de chaleurs
- Mailler les nouveaux quartiers au réseau de déplacements doux existant ou programmé pour limiter l'usage de la voiture
- Prévoir une gestion des zones de transitions (franges) constituant des écrans végétalisés autour des zones d'habitat

- **Orientation 3 : Inciter à la mise en œuvre de mesures favorisant la nature en ville**

- Dans les zones urbaines en maintenant les zones végétalisées et la trame végétale et en portant des projets de renaturation d'espaces collectifs
- Dans les nouveaux quartiers en prolongeant la trame verte et bleue par le traitement végétal des espaces collectifs, voies, aires de stationnements, ...
- Dans les espaces privés par le maintien d'espaces végétalisés au sein des jardins d'agrément constituant des îlots verts pour les habitants



AXE 3 : PREPARER LE TERRITOIRE AUX DEFIS DE DEMAIN

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE, DONT L'OFFRE TOURISTIQUE



CONTEXTE

- Une proximité immédiate à la ville de Carcassonne et ses services,
- Une économie locale diversifiée et dynamique, mais un tissu commercial fragile,
- Une omniprésence du domaine médico-social,
- Un secteur agricole en mutation.



ENJEUX

- Le maintien et le développement du commerce de proximité,
- Le confortement de l'économie résidentielle et de l'emploi local,
- L'accompagnement et la valorisation des richesses locales, en particulier le tourisme, l'artisanat, l'agriculture et la viticulture.

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE, DONT L'OFFRE TOURISTIQUE

- **Orientation 1 : Soutenir l'économie et les services de proximité**
 - Privilégier l'accueil des services et commerces de proximité en centralité en intégrant les besoins en stationnement et en accessibilité des locaux
 - Déployer les outils adaptés pour permettre le maintien et le développement de l'offre commerciale de centre bourg
 - Favoriser la mixité des fonctions dans les zones résidentielles sous réserve que les activités proposées ne présentent pas de risques ou ne provoquent pas de nuisances incompatibles avec l'habitat
- **Orientation 2 : Maintenir et développer les activités économiques créatrices d'emploi local :**
 - Anticiper et accompagner le développement des activités existantes notamment dans le secteur médico-social
 - Entretenir la complémentarité des activités présentes en développant une stratégie d'accueil favorisant la synergie entre les entreprises, la création d'emplois et le logement
 - Favoriser l'implantation d'activités au service des habitants dans les secteurs urbains pour répondre aux besoins de la population et créer de l'emploi en proximité
- **Orientation 3 : Intégrer la stratégie touristique au projet de territoire**
 - Préserver les richesses du territoire, notamment patrimoniales et environnementales, et en assurer la promotion à travers le projet de territoire
 - Intégrer l'agriculture dans l'offre touristique avec l'essor de l'oénotourisme et de l'agritourisme
 - Faciliter la découverte du territoire grâce au confortement et au développement de circuits et itinéraires structurants à vélo ou à pied à proximité des grandes infrastructures touristiques du territoire (Canal du Midi, la Bastide et la Cité de Carcassonne...)
 - Identifier les projets touristiques et les accompagner dans leur développement pour contribuer à l'amélioration et la diversification de l'offre d'hébergement

STRUCTURER L'OFFRE URBAINE EN DÉVELOPPANT LES MOBILITÉS ET LES ÉQUIPEMENTS EN ARTICULATION AVEC LE TERRITOIRE LARGE



CONTEXTE

- Une position historique sur les axes de déplacements structurant les mobilités entre Toulouse et la Méditerranée,
- Un réseau routier communal et départemental développé facilitant l'accès et la desserte du territoire,
- Une place importante dédiée à la voiture, notamment dans le centre,
- Un réseau de mobilités douces à structurer et densifier, en particulier autour des zones pavillonnaires,
- Des équipements complémentaires de l'offre du pôle Carcassonnais.



ENJEUX

- L'apaisement de la circulation en centre-bourg,
- L'adaptation et la sécurisation des espaces publics et de la voirie aux modes de déplacements actifs,
- Le développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture à toutes les échelles du territoire,
- L'adaptation des équipements aux évolutions de la population et à ses besoins.

STRUCTURER L'OFFRE URBAINE EN DÉVELOPPANT LES MOBILITÉS ET LES ÉQUIPEMENTS EN ARTICULATION AVEC LE TERRITOIRE LARGE

- **Orientation 1 : Développer des solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle**

- Encourager le développement des modes de déplacement doux, sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les nouveaux quartiers, pour accompagner les mobilités du quotidien et des loisirs
- Participer à la structuration des connexions intercommunales, notamment par la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable de Carcassonne agglo qui cible une liaison Carcassonne vers Pennautier
- Développer les modes alternatifs à la voiture individuelle pour se déplacer sur le territoire et en connexion avec le Pôle d'Échange Multimodal de Carcassonne (covoiturage, transports en commun)

- **Orientation 2 : Conforter l'offre urbaine de proximité au service des habitants**

- Anticiper les besoins de la population en cohérence avec son évolution, notamment en lien avec le vieillissement, et y adapter la réponse et l'offre du territoire
- Accompagner le développement des équipements médico-sociaux implantés sur le territoire en réponse aux besoins de populations fragiles et jouant un rôle à l'échelle de l'agglomération
- Conforter les équipements et services du territoire pour limiter l'impératif de mobilité des habitants et assurer une offre de proximité

RÉPONDRE AU DÉFI NUMÉRIQUE ET AUX ENJEUX DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



CONTEXTE

- Un secteur géographique favorable aux ENR,
- Un potentiel de production d'ENR peu exploité,
- Un parc de logements ancien aux performances énergétiques médiocres.



ENJEUX

- La rénovation énergétique du parc existant,
- Le déploiement du numérique,
- Le questionnement des espaces sans enjeux pour les ENR,
- La participation à la réponse aux défis du changement climatique.

RÉPONDRE AU DÉFI NUMÉRIQUE ET AUX ENJEUX DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- **Orientation 1 : Faire du territoire un acteur de la transition énergétique**

- Développer les énergies renouvelables en adéquation avec les capacités du territoire et dans le respect de la qualité de vie des habitants et des paysages
- Identifier des secteurs sans enjeux environnementaux et paysagers susceptibles d'accueillir des installations ENR dans le cadre de la transition énergétique
- Faciliter la rénovation énergétique du bâti existant et son adaptation aux enjeux climatiques
- Encourager la production d'énergie par l'agriculture sans entrer en concurrence avec l'activité agricole ni porter atteinte à l'exploitation de terres à valeur agronomique

- **Orientation 2 : Mobiliser les réseaux comme des outils au service du développement du territoire**

- Conditionner le développement urbain à la capacité des réseaux : systèmes épuratoires (réseaux d'eaux usées, individuels, semi-collectifs, collectifs...), adduction en eau potable, énergie, voirie,...
- Promouvoir les techniques de gestion des eaux pluviales alternatives au rejet direct dans les futurs quartiers
- Déployer prioritairement le Très Haut Débit vers le centre bourg en anticipant les aménagements nécessaires

PREPARER LE TERRITOIRE AUX DEFIS DE DEMAIN

Eléments de contexte

-  Réseau routier
-  Réseau routier
-  Canal du Midi
-  Voies ferrés

Renforcer le développement de l'économie locale, dont l'offre touristique

-  Privilégier l'accueil des services et commerces de proximité en centralité
-  Permettre la mixité des fonctions en cœur de bourg sous réserve que les activités proposées ne présentent pas de risques ou ne provoquent pas de nuisances incompatibles avec la fonction résidentielle,
-  Faciliter la découverte du territoire grâce au confortement et au développement de circuits et itinéraires structurants à vélo ou à pied à proximité des grandes infrastructures touristiques du territoire

Structurer l'offre urbaine en développant les mobilités et les équipements en articulation avec le territoire large

-  Encourager le développement des cheminements doux, sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les nouveaux quartiers, pour accompagner les déplacements du quotidien et des loisirs et apaiser les circulations,
-  Pôle touristique à lier (château)
-  Pérenniser l'offre urbaine de la commune pour répondre aux besoins d'une pluralité de profils en adaptant et développant les équipements (jardins familiaux) et les espaces publics
-  Maillage à développer avec le Pôle Multimodal de Carcassonne
-  Conforter l'offre de stationnement dans le cœur de bourg pour permettre de limiter les conflits d'usages.

Répondre au défi numérique et aux enjeux des énergies renouvelables

-  Identifier des secteurs sans enjeux environnementaux et paysagers susceptibles d'accueillir des installations ENR dans le cadre de la tradition énergétique

